

# ACLOU

LAT 44° 41' 56" N  
LONG 1° 11' 05" O



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACLOU DU 9 DÉCEMBRE 2011

Le 9 décembre 2011 à 18 h 30, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale au Centre d'hébergement Bonneval, salle de réception à La Teste-de-Buch, sur convocation écrite faite par le

L'Assemblée est présidée par Jean Dubrous, de son vice-président Philippe Ricaud, de la secrétaire Nelly Cazis et de sa trésorière Christine Mora.

Il a été établi une feuille de présence au cours de l'assemblée.

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et particulièrement Monsieur le Maire de la Teste, et en présentant les excuses de la représentante du Conservatoire du Littoral et le garde de l'île, également invités à l'assemblée générale.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président
- Rapport financier du trésorier.
- Commission d'attribution
- Plan de gestion de l'île
- Parc marin
- Renouvellement des AOT
- Projet Osquar
- Questions diverses

## **Rapport moral (Jean Dubrous, président)**

---

Le président indique que l'année 2011 a été une année riche et positive pour l'Aclou avec notamment :

- sa participation aux travaux de réflexion sur la mise en place du parc marin ;
- sa contribution aux études sur le plan de gestion de l'île aux oiseaux ;
- l'attribution, dans de bonnes conditions, de la cabane n° 57 ;
- l'établissement d'un dialogue constructif avec le Conservatoire du littoral ;
- des perspectives encourageantes pour le renouvellement des AOT qui se déroulera en novembre 2012.

Il remercie l'engagement des membres du Conseil d'administration et de toutes les bonnes volontés qui ont permis de faire avancer les différents dossiers, de produire des documents de travail et d'animer de manière régulière le site internet de l'association.

Il indique avoir rencontré, le 7 décembre 2011, Anne Littaye, qui conduit la mise en place du parc marin. Il ressort de ces discussions que le Conservatoire conservera la gestion du domaine public maritime émergé de l'île aux oiseaux.

Les différents points à l'ordre du jour seront développés plus loin.

## **Rapport financier (Christine Laine, trésorière)**

---

Le bilan comptable 2011 arrêté le 9 décembre 2011 est le suivant (en euros)

Recettes (cotisations)	950,00
Dépenses	591,48
	-----
Résultat :	358,52
Solde exercice 2010	6 603,24
Actif	6 961,76

A ce jour au Crédit agricole

Compte courant	6 952,06
Livret	10,22
Solde Crédeur	6 962,28

Le quitus est demandé par rapport au bilan 2011. Quitus obtenu à l'unanimité.

## **Lecture PV de l'AG du 26 novembre 2010 (Philippe Ricaud, vice-président)**

---

Philippe Ricaud procède à la lecture du procès verbal de l'AG du 26 novembre 2010.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **Intervention de Philippe Ricaud sur la commission d'attribution**

Conformément à ses engagements, l'Aclou a établi un projet de règlement intérieur de la commission d'attribution le 19 décembre 2010, adressé à M. le Maire, au Conservatoire, aux trois associations et à l'IAO. Ce projet a été discuté le 11 février 2011, puis commenté par le Conservatoire le 30 mars 2011.

Même s'il elle n'est pas encore officiellement établie et qu'il ne saurait être question de procéder à de nouvelles attribution tant qu'un règlement n'est pas adopté, la procédure a été expérimentée en mai 2011 à l'occasion de l'attribution de la cabane n°57 :

- Phase 1 : appel à candidature public
- Phase 2 : réception des dossiers de candidature par le Conservatoire et transmission des dossiers recevables à la Commission, avec justification de non-recevabilité le cas échéant
- Phase 3 : Réunion de la Commission : présentation par chaque membre du ou de ses choix, à partir de critères d'évaluation. Un nombre maximum de 8 candidats peut être retenu pour passer en phase 4 si il n'y a pas unanimité sur un candidat.
- Phase 4 : audition des candidats présélectionnés par une commission d'audition composée de :
  - M. le Maire en personne à l'exclusion d'un administratif
  - La représentante du Conservatoire
  - d'un représentant de l'Aclou (présent à chaque audition du fait de sa représentativité au sein de la commission – 3 voix)
  - à tour de rôle, soit un représentant de l'ACMBA, des Inscrits maritimes ou du Syndicat ostréicole de la Teste.

À l'issue de cette audition, les quatre membres mettent en commun leur appréciation de chaque candidat selon quatre critères : connaissance des règlements, actions pour la protection du site, projet d'entretien de la cabane, connaissance des lieux et actions antérieures.

- Phase 5 : le rapport d'audition, établi par l'un des membres désigné en début de séance, est présenté à la Commission d'attribution. Le candidat sélectionné par la commission d'audition est proposé au vote. Le candidat élu est enregistré par le représentant du Conservatoire qui établit l'AOT pour signature par le gestionnaire.

On retiendra que l'attribution de la cabane 57 s'est déroulée correctement, dans une ambiance sereine, pour un résultat consensuel, avec l'attribution à Mme Cussac, fille de Jean Caubit, précédent attributaire, décédé.

Nous retenons donc qu'un dossier présenté par un membre de la famille, correctement structuré et argumenté, a tout lieu de retenir l'attention de la Commission d'attribution et que la phase d'audition peut être l'occasion d'exposer les

avantages que procure une bonne connaissance de l'île, de ses traditions et de ses usages et l'application que l'on peut mettre dans sa préservation.

Sur ces bases, il faut reconnaître que le Conservatoire n'oppose aucun a priori sur le choix d'un candidat, fut-il parent avec le précédent Aotiste. Les actions « pédagogiques » de l'Aclou ne sont peut-être pas étrangères à cette vision qui nous semble plus souple qu'auparavant.

### **Intervention de Philippe Laura sur l'élaboration du plan de gestion**

Le Conservatoire du littoral a envoyé à chaque occupant de cabane, au mois d'avril 2011, un projet de rapport-diagnostic sur l'état des lieux de l'île aux oiseaux préparé par le bureau d'études Biotope, ce document devant servir de base à l'élaboration du plan de gestion. Il aborde différents thèmes : milieu physique et écologique, faune, flore, usages, paysages, réglementation...

Ce rapport a été étudié en détail par l'Aclou qui a transmis ses commentaires au Conservatoire le 30 mai 2011. En résumé, ces commentaires portent sur :

- l'insuffisante implication des usagers de l'île aux oiseaux dans la préparation de ce rapport ;
- le caractère parfois subjectif de certaines affirmations concernant l'impact de l'occupation des cabanes et de la pression touristique ;
- le manque d'analyse concernant la superposition des réglementations et des institutions impliquées dans la gestion de l'île, les usages et la qualité paysagère.

L'Aclou a réaffirmé sa volonté de contribuer de manière positive à la réflexion sur le plan de gestion.

En réponse, le Conservatoire a indiqué que les commentaires de l'Aclou ont été prises en compte dans la mise à jour de ce document et invite tous les occupants des cabanes à des ateliers de travail portant sur les enjeux et objectifs du plan de gestion les 13 et 14 décembre 2011.

Une réunion du Comité de pilotage du plan de gestion, à laquelle est conviée l'Aclou, est prévue le 19 janvier 2012.

### **Intervention de Jean-Jacques Eyrolles, maire de la Teste-de-Buch**

À propos du plan de gestion, M. le Maire invite chacun à participer aux ateliers prévus les 13 et 14 décembre. Il confirme la tenue d'un Conseil de gestion le 19 janvier, sans doute orienté vers les aspects financiers, tandis qu'une autre réunion du Conseil de gestion, qui établira le bilan global du processus d'élaboration du plan de gestion, se tiendra la deuxième quinzaine de septembre.

Il indique également que la ville souhaite s'investir de manière volontariste pour assurer la gestion des espaces endigués de l'île aux oiseaux et les prés salés de la Teste en mettant en place une équipe dédiée à la gestion de ces espaces, en relation avec le Conservatoire.

Il constate, à l'instar de l'Aclou, une évolution positive du processus d'attribution des cabanes de l'île et indique qu'un travail est en cours sur la définition d'un cahier de prescription architecturales des cabanes : il s'agira d'une charte paysagère, annexée au PLU, qui constituera un objectif de qualité vers lequel il faudra tendre. Les prescriptions seront ainsi plus compréhensibles et moins dirigistes que par le passé.

Concernant le parc marin, il indique l'ouverture de l'enquête publique du 26 décembre au 2 février. La commune de la Teste-de-Buch est, bien évidemment, très concernée par ce projet, mais a souhaité retirer les prés salés est et ouest du périmètre du parc, même si ces zones, territoires protégés, seront gérés en concertation avec le futur parc.

## **Intervention de Thierry Dupuch sur le renouvellement des AOT**

La procédure de renouvellement des AOT a pu être éclaircie suite à une rencontre avec la représentante du Conservatoire du littoral.

Ce dernier s'est attaché, au mois d'août 2010, les services d'un juriste avec pour objectif d'étudier les termes des AOT actuels en vue de rédiger de nouveaux AOT en des termes plus simples, plus compréhensibles, juridiquement plus adaptés. Il a, à cet effet, visité toutes les cabanes à la fin du mois d'août. Cette personne a démissionné et le Conservatoire n'a pu reprendre ce travail qu'au mois de novembre avec un géographe/juriste. Dès que le travail aura suffisamment avancé, il sera présenté à l'Aclou et discuté.

Ces problèmes expliquent que le Conservatoire n'a pas encore pu répondre aux interrogations de l'Aclou concernant la procédure de renouvellement.

En tout état de cause :

- Le Conservatoire et Biotope travaillent actuellement avec l'architecte des bâtiments de France pour définir les prescriptions architecturales des cabanes, qui seront des éléments à prendre en compte sur le moyen et long terme, au fur et à mesure que des travaux structurels seront devenus indispensables.
- Les recommandations structurelles et architecturales indiquées dans les AOT en vigueur (toitures, couleur des cabanes, peintures des gouttières, etc.) ne conditionneront donc pas le renouvellement, même si cela permettra de juger de la bonne volonté de l'occupant.
- Toutes les personnes qui ont respectées le cahier des charges, et ce notamment en termes d'occupation du DPM, verront leur dossier de demande de renouvellement considéré comme recevable et examiné par la Commission consultative. Le Conservatoire décidera ensuite de l'attribution.

Ceci concerne la très grande majorité des Aotistes. Les quelques personnes à qui il avait été demandé de détruire des annexes ou des éléments d'appropriations du domaine public tels que des ouvrages maçonnés doivent impérativement le faire pour pouvoir prétendre au renouvellement.

Une notification officielle des travaux à entreprendre avant de pouvoir prétendre au renouvellement sera envoyée à chaque occupant par le Conservatoire.

Tous les Aotistes recevront, début février, un dossier-type à compléter qui constituera la demande de renouvellement, à renvoyer avant le 25 mars 2012. Ce dossier sera très proche du dossier que doivent remplir les candidats à l'attribution d'une cabane vacante. Ce dossier comprendra également le nouvel AOT.

## **Intervention de Marie Mellac et Véronique André-Lamat, géographes, enseignants-chercheurs au laboratoire de recherche ADES, à propos du projet Osquar**

---

### *Étudier la qualité du milieu du bassin d'Arcachon*

Nous avons sollicité les membres de l'ACLOU, dans le cadre d'un programme de recherche, intitulé OSQUAR (Ostréiculture et qualité du milieu, approche dynamique du Bassin d'Arcachon), financé par la région Aquitaine. De nombreux chercheurs participent à cette étude :

- en sciences dures (chimie, biologie, etc.) afin d'étudier la qualité des eaux, les pollutions etc.
- et en sciences sociales (géographie, économie, etc.) afin d'étudier la construction sociale de cette qualité : il s'agit d'identifier et de comprendre tous les éléments qui font qu'aujourd'hui le bassin a la réputation d'un espace de qualité.

### *Pourquoi un intérêt porté à l'Île aux Oiseaux*

L'Île aux Oiseaux mais aussi la dune du Pyla, le banc d'Arguin, les prés salés d'Ares, etc. sont des lieux emblématiques que nous avons sélectionnés comme représentatifs de la qualité du bassin d'Arcachon. Ces lieux ont été identifiés parce qu'ils se caractérisent par la superposition d'un très grand nombre de mesures de protection et donc par des contraintes fortes pour les usagers.

Notre objectif précis (qui est celui de l'enquête menée auprès des membres de l'ACLOU) est d'étudier la façon dont se construit la valeur des lieux emblématiques du bassin. Nous cherchons à comprendre si tous les acteurs donne la même valeur à ces lieux, comment les acteurs participent (ou non), par leurs pratiques, leurs usages, à donner de la valeur patrimoniale à ces lieux.

Pour l'île aux Oiseaux, nous avons retenu deux groupes d'acteurs : les usagers de l'île (détenteurs d'AOT sur les cabanes, chasseurs avec ou sans tonnes, pêcheurs, etc.) et les gestionnaires (Conservatoire du Littoral, Mairie de La teste, Direction du

patrimoine, etc.). Concernant les usagers, nous avons contacté des membres de l'association ACLOU qui ont répondu à cette enquête et nous ont permis d'obtenir les coordonnées de l'ensemble des membres. Nous souhaitons savoir ce qui vous attache à ce lieu et quelles sont vos attentes afin de comprendre la valeur que vous lui donnez. En répondant à notre questionnaire, vous nous permettez d'avoir la vue la plus juste et la plus complète possible de ce qui vous attache à l'île, ce que vous en attendez, la façon dont vous vous la représentez.

Nous allons très bientôt commencer nos enquêtes auprès des gestionnaires. Nous les rencontrons plus tardivement que les usagers afin d'être mieux préparées à la discussion et de poser les bonnes questions. Certaines des questions qui leur seront posées sont communes au questionnaire usager, d'autres sont spécifiques.

### *Indépendance de la recherche et cadre de l'étude*

En tant qu'enseignants chercheurs, nous sommes parfaitement indépendantes. Nous ne participons à aucune activité de gestion sur le bassin et nous sommes totalement indépendantes de la région aquitaine en termes de résultats. Nous produisons des résultats de recherche et notre unique obligation consiste à présenter ces résultats dans des rapports de recherche remis à la région. Ces rapports peuvent ensuite être lus et utilisés par des professionnels de la gestion territoriale et de la gestion des ressources. Nos résultats sont aussi rendus publics lors de publications scientifiques (revues scientifiques) et lors de communications dans des séminaires scientifiques. Ils sont donc disponibles et utiles à l'aide à la décision. Mais ils n'indiquent en aucune façon quelles doivent être ces décisions et nous ne participons à aucune action concernant la gestion de l'île.

Afin de vous donner une idée de la nature de nos résultats, nous pouvons, si vous le souhaitez, vous présenter nos résultats de recherche (au printemps ou en fin d'année 2012).

### *Anonymat*

Le caractère scientifique de nos travaux garanti un anonymat total des personnes qui ont accepté de répondre à nos questionnaires. De façon générale, aucune personne citée dans un travail scientifique ne peut être reconnaissable. Comme indiqué précédemment nous travaillons sur des groupes d'acteurs (groupe des usagers de l'île et groupe des gestionnaires) et ne donnons en aucun cas d'indication pouvant permettre de reconnaître quelqu'un. Outre les enquêtes, nous mobilisons des données disponibles dans la presse, sur des sites internet, dans des rapports, etc. Seules ces données publiques par nature sont citées dans nos travaux.

En répondant à notre questionnaire vous avez la garantie absolue de rester anonyme et vous nous aider à mieux mettre en évidence les attentes des usagers d'un lieu comme l'île aux Oiseaux.

## **Questions diverses**

---

Thierry Dupuch a vivement regretté le caractère « racoleur » de certains articles parus dans la presse locale à l'occasion des appels d'offres pour l'attribution des AOT, rappelant qu'une cabane ne se libère, hélas, qu'à l'occasion d'un décès.